

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 193^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 24 septembre 2019, à 18 h sous la présidence de M. Benoit Valiquette, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Sonia De Benedictis Marie-Claude Bourgeois Kim Dufresne Mélissa Lapierre Nancy Lapointe Caroline Otis Diane Raymond
Messieurs	Stéphane Dignard Michel Goudreau Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier Simon Paquin Jean Perron Sylvain Riendeau Mathieu St-Jean

Absences motivées :

Madame	Patricia Rivest
Monsieur	John Djemissot Soifaite

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Pour cette première assemblée du conseil d'administration de l'année scolaire 2019-2020, de nouveaux membres ont été désignés, notamment à titre de représentant du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien. Le président invite donc chacun des membres du conseil d'administration, ainsi que les invités à se présenter. Il profite de l'occasion pour rappeler aux administrateurs leurs rôles et leurs responsabilités. Il explique notamment la distinction importante que chacun doit faire entre le rôle d'administrateur et celui de gestionnaire. Il rappelle également que le modèle unique du Cégep régional de Lanaudière amène son lot de défis à la fois stimulants et complexes.

193.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190924-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 193.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 193.2 Adoption du plan de travail 2019-2020 du Centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI)*
- 193.3 Attribution d'un programme d'attestation d'études collégiales à un collège constituant*
- 193.4 Adoption du procès-verbal de la 190^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 193.5 Adoption du procès-verbal de la 191^e assemblée ordinaire du conseil d'administration*
- 193.6 Suite (s) aux procès-verbaux*
- 193.7 Rapport du comité exécutif*
- 193.8 Parole au public*
- 193.9 Collège constituant de Joliette*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 193.10 Collège constituant de L'Assomption*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 193.11 Collège constituant de Terrebonne*
 - Nouvelles du conseil d'établissement et du collège*
 - Recommandation d'émission de diplômes*
- 193.12 Mandat pour l'inspection et l'entretien d'équipement de protection incendie et de dispositifs anti-refoulement*
- 193.13 Adjudication de contrat pour les réfections multiples des bassins de la toiture au collège constituant de Joliette*
- 193.14 Nomination à la commission des études du collège constituant de L'Assomption*

- 193.15 *Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de L'Assomption en cas d'absence ou d'incapacité d'agir*
- 193.16 *Dépôt du bilan des priorités de travail 2018-2019*
- 193.17 *Dépôt des priorités de travail 2019-2020*
- 193.18 *Dépôt du rapport d'activités 2018-2019 du Comité d'éthique de la recherche*
- 193.19 *Informations :*
- *Rapport de la présidence*
 - *Rapport de la direction générale*
- 193.20 *Divers*
- 193.21 *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

193.2 Adoption du plan de travail 2019-2020 du centre collégial de transfert de technologie en design industriel (INÉDI) :

Le directeur du CCTT-INÉDI est présent afin de présenter le plan de travail d'INÉDI.

INÉDI, centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en design industriel, reçoit annuellement du financement de fonctionnement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Afin de satisfaire aux exigences de ses partenaires financiers, le centre doit déposer annuellement un plan de travail. Celui-ci couvre la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le directeur mentionne notamment la croissance structurelle qui se maintient depuis la reconnaissance du CCTT. Cette croissance amène une augmentation des revenus, mais également des dépenses.

Les défis qui seront à relever concernent principalement l'aménagement de nouveaux espaces visant à accueillir de nouveaux employés ainsi que de nouveaux laboratoires.

L'augmentation de l'implication des étudiants et des enseignants dans les projets de recherche fera partie des objectifs pour la prochaine année.

Un membre du conseil d'administration tient à mentionner la qualité de la présentation et l'évolution constante qu'a connue le CCTT au cours des dernières années.

Attendu qu'INÉDI doit présenter un plan de travail aux ministères qui le financent;

Attendu qu'INÉDI appartient au Cégep régional de Lanaudière et qu'il est intégré à la structure du collège constituant de Terrebonne;

Attendu que le plan de travail d'INÉDI doit recevoir l'aval du conseil d'administration du cégep;

Sur proposition de Mme Marie-Claude Bourgeois, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-190924-02

« Il est résolu d'adopter le plan de travail 2019-2020 du centre collégial de transfert de technologie INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

193.3 Attribution d'un programme d'attestation d'études collégiales à un collège constituant :

Le conseiller en recherche et développement institutionnel fait la présentation du travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet pour offrir une attestation d'études collégiales de spécialisation en adaptation technologique du bâtiment agricole.

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, il est de la responsabilité du Cégep régional de Lanaudière et du conseil d'administration d'attribuer les programmes parmi les collèges constituants, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Le processus d'analyse et d'attribution de programmes à la Formation continue s'appuie sur des critères déjà établis et qui sont de :

- ✓ Considérer l'existence d'un DEC souche et l'expertise déjà développée
- ✓ Considérer l'origine de la demande
- ✓ Conserver l'unicité de la responsabilité
- ✓ Minimiser les modifications sur les listes d'ancienneté
- ✓ Rechercher l'équilibre de la carte des programmes entre les collèges constituants
- ✓ Susciter le partenariat régional ou local
- ✓ Établir des liens de complémentarité entre les projets de développement en formation continue et les programmes conduisant aux DEC

Le milieu agricole connaît un développement important sur le plan de l'automatisation, de l'électrification, de l'électronisation et de la robotisation. Afin de demeurer compétitifs et de hausser la productivité, les producteurs sont de plus en plus appelés à utiliser des équipements informatiques, robotiques et électroniques. Ces équipements peuvent à la fois être localisés dans les moyens de transport, comme les tracteurs, dans les champs, dans les serres et dans les bâtiments à animaux.

Le Cégep régional de Lanaudière, via le Service de la formation continue, a souhaité étudier les besoins de formation dans le domaine des technologies de l'entreprise agricole. Une analyse préliminaire de pertinence a permis de confirmer les besoins de formation, particulièrement dans le domaine de la

production en bâtiment. Le besoin de formation est exprimé par les entrepreneurs, les ouvriers, les conseillers et les représentants agricoles ainsi que par les enseignants.

Le domaine de la production en bâtiment apparaît pertinent pour déployer une offre de formation, en raison de l'expertise et des installations du collège constituant de Joliette.

L'offre de formation et de perfectionnement dans le milieu des technologies agricoles en bâtiment est actuellement peu développée. Les cours offerts dans le domaine de l'informatique, de l'électronique ou de la robotisation semblent être trop généraux pour le milieu agricole et insuffisamment appliqués à ce domaine.

Le Service de la formation continue, de concert avec le département d'agriculture et le programme Gestion et technologie d'entreprise agricole, souhaite donc élaborer un programme de formation créditée, une attestation d'études collégiales de perfectionnement, dans le domaine des technologies agricoles en bâtiment.

Attendu l'orientation du plan stratégique visant à augmenter, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, l'attraction et la rétention des étudiants jeunes et adultes de la région, et recruter à l'extérieur de celle-ci ;

Attendu l'axe de développement du plan stratégique visant à bonifier l'offre de services et de formation et les faire connaître ;

Attendu les démarches d'analyse préliminaire effectuées pour identifier les besoins de formation dans le milieu agricole ;

Attendu les besoins exprimés par les acteurs du milieu agricole relativement à une formation de perfectionnement dans le domaine des technologies agricoles ;

Attendu les besoins pratiques, concrets et hétérogènes du milieu agricole ;

Attendu l'absence d'une offre de formation dans le domaine des technologies agricoles ;

Attendu que les besoins se situent principalement sur le plan de la production en bâtiment ;

Attendu que le département d'agriculture confirme la pertinence d'un projet de formation de spécialisation dans le domaine des technologies agricoles et se montre intéressé à participer à son élaboration ;

Attendu l'avis favorable du département d'agriculture et du comité de programme de Gestion et technologies d'entreprise agricole ;

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique ;

Attendu l'avis favorable de la commission des études ;

Attendu les analyses réalisées par la direction de la formation continue;

Attendu la recommandation du CRPC;

Sur proposition de Mme Kim Dufresne, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,

CARL-190924-03

« Il est résolu que le conseil d'administration autorise le Service de la formation continue à développer une attestation d'études collégiales de spécialisation en adaptation technologique du bâtiment agricole et que ce programme d'études relève du programme Gestion et technologies d'entreprise agricole (152.B0) du collège constituant de Joliette. »

Adoptée à l'unanimité.

193.4 Adoption du procès-verbal de la 190^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,

CARL-190924-04

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 190^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 11 juin 2019 avec une précision indiquant que l'augmentation de l'enveloppe de 151 M\$ concerne l'ensemble du réseau collégial. Une modification à la ponctuation est demandée afin de faciliter la lecture de la phrase au point 190.6 à la page 2375 concernant le colloque en soins infirmiers sur la simulation. »

Adopté à l'unanimité.

193.5 Adoption du procès-verbal de la 191^e assemblée ordinaire du conseil d'administration :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CARL-190924-05

« Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 191^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 20 juin 2019 avec une correction de la pagination. »

Adopté à l'unanimité.

193.6 Suite (s) aux procès-verbaux :

La direction générale mentionne les deux nominations de direction de collège à L'Assomption et à Joliette qui ont été faites et qui permettent de démarrer l'année scolaire avec des équipes presque complètes.

Les demandes d'autorisations de programmes en santé animale et en génie mécanique qui ont été acheminées auprès du ministère en juin dernier. Les réponses à ces demandes sont attendues au cours des mois de janvier ou février 2020.

La demande de rehaussement de devis pédagogique amène un travail important afin de répondre aux différentes demandes de la part du ministère à la suite de leur visite le 26 août dernier. Ils ont demandé les données pour documenter de façon précise l'utilisation des espaces et les besoins anticipés visant une construction d'environ 7 000 m² pour un projet avoisinant les 40 M\$.

Les politiques visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel qui ont été adoptées au mois de juin dernier par le conseil d'administration sont maintenant mises en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2019.

193.7 Rapport du comité exécutif :

Les membres du conseil d'administration ont reçu avant l'assemblée les procès-verbaux des assemblées du comité exécutif tenues aux dates suivantes :

- 21 mai 2019;
- 24 mai 2019;
- 3 juin 2019;
- 11 juin 2019;
- 18 juin 2019;
- 28 juin 2019;
- 13 août 2019.

193.8 Parole au public :

Sans objet.

193.9 Collège constituant de Joliette :

- *Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :*
 - Des 2271 inscriptions on dénombre 2197 étudiants au 20 septembre.
 - Une conférence de presse s'est tenue le 28 août dernier pour faire l'annonce d'un financement de 1.2 M\$ par le gouvernement fédéral en vue des travaux de rénovation du centre culturel Desjardins.

- Le programme d'horticulture deviendra technologie de la production horticole et agroenvironnement avec un nouveau devis qui sera en application en septembre 2020.
- Le déjeuner de la rentrée s'est tenu le 16 août avec presque 200 personnes présentes.
- La rentrée des étudiants a eu lieu le 27 août 2019.
- Des comités de sélection sont en cours afin de combler plusieurs postes de personnel de soutien et enseignant.
- Des travaux d'amélioration de la cafétéria et de la bibliothèque ont été faits afin de créer des espaces de vie agréables pour la communauté.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par Sonia De Benedictis,

CARL-190924-06

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no JO2019061101. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Joliette;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Simon Paquin,

CARL-190924-07

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et aux étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme. »

Adoptée à l'unanimité.

193.10 Collège constituant de L'Assomption :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - La nouvelle directrice est arrivée en poste le 5 août dernier en même temps que la direction adjointe au service des programmes préuniversitaires et des affaires étudiantes. Le recrutement de la direction adjointe des programmes techniques est en cours
 - Le 15 août s'est tenu un petit déjeuner pour la rentrée avec matinée pédagogique sur le thème de l'évaluation des apprentissages vers une politique rigoureuse juste et rassembleuse. Cette matinée visait à introduire la révision de la PIEA.
 - L'accueil des nouveaux étudiants s'est fait le 16 août avec 780 personnes qui se sont présentées alors que 400 personnes s'étaient inscrites.
 - Le cégep a reçu le festival « Fou de théâtre » en collaboration avec le théâtre Hector-Charland, les 15,16,17 août.
 - Le 7 septembre dernier avait lieu la première partie à domicile de l'équipe de Football des Triades avec plus de 300 personnes présentes et la présence de la direction générale qui a procédé au botté d'envoi.
 - Lancement du musée de l'Éducation à L'Assomption le 23 septembre avec plusieurs partenaires, dont le CERESO.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Stéphane Mercier, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190924-08

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont le nom apparaît sur la liste no CA2019060701. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Sur proposition de Mme Mélissa Lapierre, dûment appuyée par M. Jean Perron.

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

193.11 Collège constituant de Terrebonne :

- ***Nouvelles du conseil d'établissement et du collège :***
 - Un conseil d'établissement extraordinaire s'est tenu afin de procéder à l'adoption du plan de travail d'INÉDI ainsi que la recommandation des sanctions d'études en vue de l'assemblée du conseil d'administration.
 - Des difficultés de recrutement se font sentir notamment pour les programmes techniques et cela représente beaucoup de travail en comité de sélection.
 - La matinée pédagogique le 16 août s'est tenue avec la présence en vidéoconférence de la direction générale en début de rencontre. Il est intéressant de souligner le record d'inscriptions pour la conférence de M. Simon Larose concernant l'adaptation du secondaire au collégial.
 - L'accueil programme s'est fait le 19 août et la participation est au-delà des étudiants admis.
 - Le 5 septembre, la tradition de l'accueil au collège a été un succès avec un dîner hot-dog et différentes activités.
 - Les opérations d'évaluation de la formation générale seront lancées par la commission des études. Une révision de la PIEA est en cours avec l'évaluation de l'application, une révision de l'annexe concernant le plagiat et une révision du cadre de références des cours complémentaires et du calendrier scolaire.
 - Au 20 septembre il y avait 1869 étudiants. On constate que certains abandons d'étudiants sont liés à leur perception de leur capacité à faire face aux études collégiales.
 - Lancement de la Loto-voyage le 30 septembre.
 - Visite de Michel Tremblay qui sera l'auteur au centre des thèmes étudiés en littérature cette année.
 - Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a obtenu la certification excellence de Cégep vert.

- Les procédures pour accueillir un étudiant réfugié pour l'année prochaine sont actuellement en marche.

Recommandation d'émission de diplômes :

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par Kim Dufresne,

CARL-190924-10

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière recommande au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste no TB2019041501. »

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Sur proposition de M. Jean Perron, dûment appuyée par Mme Sonia De Benedictis,

CARL-190924-11

« Il est résolu que le Cégep régional de Lanaudière décerne une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui a atteint les objectifs de son programme. »

Adoptée à l'unanimité.

193.12 Mandat pour l'inspection et l'entretien d'équipement de protection incendie et de dispositifs anti-refoulement :

Collecto, services regroupés en éducation, offre aux cégeps et aux commissions scolaires la possibilité de se joindre à un appel d'offres public pour les services d'inspection et d'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositif anti-refoulement.

Collecto vise à mettre à la disposition des organismes participants des services fiables d'inspection et d'entretien préventif rencontrant les exigences du Code national de prévention incendie (CNPI) et du Code national du bâtiment (CNB) conformément aux normes National Fire Protection Association (NFPA), de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et de Transport Canada. Cette nouvelle entente viendra bonifier l'offre de services par l'ajout d'un lot portant sur l'inspection des panneaux de contrôles d'alarme incendie.

L'offre de services se divise en 4 lots suivants : (1) Système d'extinction manuelle, (2) système d'extinction automatique, (3) dispositif anti-refoulement et (4) panneaux d'alarme incendie. Les organisations ont la possibilité de mandater pour le ou les lots de leur choix, ainsi que pour le type d'équipement requis.

Le contrat de service est valide pour une période de trois (3) ans à compter du 1er décembre 2019. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an. L'engagement financier estimé pour ce mandat est de l'ordre de 245 000 \$ pour la valeur totale, incluant les deux années optionnelles.

Attendu que Collecto a pour mission de favoriser la mise en commun de services, notamment des regroupements d'achats, dans le but de permettre aux maisons d'enseignement de réaliser des économies de volume et des économies de temps en plus de faciliter les processus d'acquisition;

Attendu que Collecto a l'intention de réaliser un appel d'offres public visant à conclure un contrat pour les services d'inspection et d'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositif anti-refoulement;

Attendu la résolution CARL-091202-15 à l'effet notamment de privilégier un mode d'achat regroupé chaque fois que ce mode est jugé favorable au Cégep et une participation aux ententes négociées par Collecto;

Attendu que Collecto a l'intention de conclure une entente pour une période initiale de trois ans, à compter du 1er décembre 2019 avec une possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'un an;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CARL-190924-12

« Il est résolu d'autoriser la participation du Cégep régional de Lanaudière au regroupement des achats des services regroupés en éducation - Collecto en vue de l'appel d'offres public visant à conclure un contrat pour les services d'inspection et d'entretien préventif des systèmes de protection d'incendie et de dispositif anti-refoulement. »

Adoptée à l'unanimité.

193.13 Adjudication de contrat pour les réfections multiples des bassins de la toiture au collège constituant de Joliette :

Afin de maintenir nos actifs immobiliers et d'en assurer la pérennité, nous devons procéder à des réfections de toiture au collège constituant de Joliette.

Un appel d'offres public afin de procéder aux travaux pour des réfections multiples des bassins de toiture à exécuter au Collège constituant de Joliette a été publié le 6 septembre 2019.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 23 septembre 2019. Ce sont deux soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La direction des ressources matérielles, suite à l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Groupe Cirtech inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour effectuer les travaux de réfection multiples des bassins de toiture à exécuter au Collège constituant de Joliette;

Attendu les deux soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de l'architecte;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Sur proposition de M. Michel Goudreau, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CARL-190924-13

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection multiples des bassins de toiture à exécuter au Collège constituant de Joliette à la firme « Cirtech inc. », pour un montant de 284 000 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 23 septembre 2019. »

Adoptée à l'unanimité.

193.14 Nomination à la commission des études du collège constituant de L'Assomption :

Comme suite aux changements au sein du comité de direction du collège constituant de L'Assomption, il y a lieu de procéder à la nomination de Mme Josianne Rey au sein de la commission des études.

Il revient au conseil d'administration de désigner le personnel d'encadrement au sein des commissions des études.

Attendu l'article 7 des Lettres patentes du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu l'article 17 b) de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu que le Règlement sur la commission des études précise que la désignation des membres du personnel cadre à la commission des études est faite par le conseil d'administration du Cégep régional;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par M. Stéphane Mercier,

CARL-190924-14

« Il est résolu de nommer Mme Josianne Rey directrice adjointe, à la commission des études du collège constituant de L'Assomption. »

Adoptée à l'unanimité.

193.15 Désignation d'une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de L'Assomption en cas d'absence ou d'incapacité d'agir :

Conformément à l'article 8.5 du Règlement no 1 de régie interne, il revient au conseil d'administration de désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Ainsi, avec la récente nomination de Mme Caroline Otis à la direction du collège constituant de L'Assomption, il convient de nommer une personne en mesure de la remplacer en cas d'absence et d'incapacité d'agir de cette dernière.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance à la direction du collège constituant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;

Attendu le départ du cadre qui exerçait cette fonction au collège constituant de L'Assomption;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapière,

CARL-190924-15

« Il est résolu de désigner Mme Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe au service de l'organisation et du cheminement scolaires, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice du collège constituant de L'Assomption, Mme Caroline Otis, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, et ce, à compter des présentes. »

Adoptée à l'unanimité.

193.16 Dépôt du bilan des priorités de travail 2018-2019 :

La direction générale dépose le bilan des priorités de travail 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière.

193.17 Dépôt des priorités de travail 2019-2020 :

La direction générale dépose les priorités de travail pour l'année 2019-2020.

193.18 Dépôt du rapport d'activités 2018-2019 du Comité d'éthique de la recherche :

Le président du Comité d'éthique de la recherche dépose le rapport d'activités du comité pour l'année 2018-2019

193.19 Informations :

- *Rapport de la direction générale*

La direction générale dépose son rapport.

- *Rapport de la présidence*

Les différents comités de sélection sont terminés avec l'embauche des deux directions de collège constituant. Le forum des présidents de conseil d'administration se tiendra le 17 octobre prochain. Le président invite les membres à participer au tournoi de golf de l'équipe de football régionale « Les Triades » qui se déroulera au club de golf Montcalm le 5 octobre.

193.20 Divers :

Monsieur Michel Goudreau, membre choisi au sein des entreprises et œuvrant dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des programmes d'études techniques, souhaite informer le président qu'à la fin de son mandat actuel se terminant le 8 décembre 2019, il ne sollicitera pas de renouvellement. Il mentionne qu'il demeurera en poste jusqu'à une nouvelle nomination. Monsieur Simon Paquin mentionne également que ses engagements actuels ne lui permettront pas de renouveler son mandat.

190.21 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19 h 45.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée